

Séance du cinq avril deux mil seize

L'an deux mil seize, le cinq avril, le Conseil Municipal de Préaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Guy LEVEQUE.

Date de convocation : 25 mars 2016.

Présents : Alex CHIPAULT, Patricia GABLIN, Gilles MARC, Annie BAZIER, Jean-Marc FORESTIER, Eliette MAUDUIT, Guy LEVEQUE, Michel HERAUD

Pouvoirs : Claude BONAMY a donné pouvoir à Guy LEVEQUE

Secrétaire de séance : Annie BAZIER

Délibération n° 2016-04-01 En date du 5 avril 2016 Portant sur le compte de gestion 2015 du CCAS

Vu le compte de gestion 2015, les résultats de clôture sont :

- En fonctionnement : 4 159,88 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces résultats.

Délibération n° 2016-04-02 Du 5 avril 2016 Portant sur le compte administratif 2015 du CCAS

Le Conseil municipal, sous la présidence d'Alex CHIPAULT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Guy LEVEQUE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		3 337,32				3 337,32
Opérations de l'exercice	744,10	1 566,66			744,10	1 566,66
TOTAUX	744,10	4 903,98			744,10	4 903,98
Résultats de clôture		4 159,88				4 159,88

Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	744,10	4 903,98			744,10	4 903,98
Résultats définitifs		4 159,88				4 159,88

2° constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Délibération n° 2016-04-03
En date du 5 avril 2016
Portant sur le compte de gestion 2015

Vu le compte de gestion 2015, les résultats de clôture sont :

- En investissement : - 20 189,04 €
- En fonctionnement : 214 346,38 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces résultats.

Délibération n° 2016-04-04
Du 5 avril 2016
Portant sur le compte administratif 2015

Le Conseil municipal, sous la présidence d'Alex CHIPAULT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Guy LEVEQUE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		181 062,70	24 764,07		24 764,07	181 062,70
Opérations de l'exercice	170 712,86	203 996,54	51 966,62	56 541,65	222 679,48	260 538,19
TOTAUX	170 712,86	385 059,24	76 730,69	56 541,65	247 443,55	441 600,89
Résultats de clôture		214 346,38	20 189,04			184 014,65
Restes à réaliser			79 305,60	1 000,00	79 305,60	1 000,00
TOTAUX CUMULES	170 712,86	385 059,24	156 036,29	57 541,65	326 749,15	442 600,89
Résultats définitifs		214 346,38	98 494,64			115 851,74

2° constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à

nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Délibération n°2015-04-05
Du 5 avril 2016
Portant sur l'affectation de résultat 2016

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, en particulier celles relatives à l'affectation de résultat,

Vu les résultats de clôture figurant au Compte de Gestion et au Compte Administratif de l'année 2015, approuvés le 5 avril 2016 :

Excédent de fonctionnement : 214 346,38 €

Déficit d'investissement : 20 189,04 €

Le Conseil Municipal décide donc d'affecter au compte 1068 : 98 494,64 €

Délibération n°2016-04-06
Du 5 avril 2016
Portant sur les taux 2016 des trois taxes

Monsieur Le Maire donne connaissance des nouvelles bases d'imposition prévisionnelles pour 2016

Fixées par les services fiscaux :

Taxe d'habitation : 123 700 €

Taxe foncière (bâti) : 83 200 €

Taxe foncière (non bâti) : 78 500 €

Le Conseil Municipal décide de voter les taux suivants :

Taxe d'habitation 15,63 %

Taxe foncière (bâti) 13,60%

Taxe foncière (non bâti) 30,26%

Ce qui donne un produit fiscal de 54 403 € pour 2016.

Délibération n° 2016-04-07
Du 5 avril 2016
Portant sur le vote du budget 2016

Le budget primitif 2016 a été adopté à l'unanimité.

Pour la section de fonctionnement, il s'équilibre à 284 807,62 €
Pour la section d'investissement, il s'équilibre à 173 794,64 €

Délibération n° 2016-04-08
Du 5 avril 2016
Portant sur une opération d'ordre budgétaire

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire d'imputer la somme de 588 € au chapitre 024, suite à la vente d'un terrain situé « Les Marnières » à Préaux.

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord.

Délibération n° 2016-04-09
Du 5 avril 2016
Portant sur une mise en non-valeur

Le Maire propose, sur conseil du trésorier, de mettre le titre n°23 de 2010 d'un montant de 10 € en non-valeur. Ce titre concerne une location de salle par Mme Christine MARCHAIS.
Après en avoir délibéré, le Conseil accepte de mettre ce montant en non-valeur.

Délibération n° 2016-04-10
Du 5 avril 2016
Portant sur une demande de subvention au titre du contrat régional de solidarité territoriale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de rénovation du logement communal s'élève à 66 673,51 €.

Suite à la réalisation d'une étude Energétis Collectivité Bâtiment sur ce bâtiment, ce projet est éligible au Plan Isolation du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays de Valençay en Berry.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Le maire,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Contrat régional au taux maximum et signer l'ensemble des documents nécessaires.

Délibération n° 2016-04-11
Du 5 avril 2016

Portant sur la stérilisation des chats « dits libres »

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération +du 18 février 2016.

Le maire indique que le coût de la stérilisation des chats « dits libres » sera pris en charge par la SPA.

Il est nécessaire de signer une convention entre la commune et un vétérinaire qui se chargera de la stérilisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord pour la stérilisation de chats « dits libres » et autorise le maire à signer la convention avec un vétérinaire et tout autre document nécessaire.

Délibération n° 2016-04-12
Du 5 avril 2016
Portant sur l'acquisition de biens

Monsieur le Maire informe le conseil que des biens sont en vente à Préaux. Ils sont cadastrés AK 192, AK 193, AK 194, AK 92 et AK 78 et sont situés dans le bourg.

Il propose au conseil d'acquérir ces biens pour les besoins communaux et associatifs.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte d'acquérir ces biens pour la somme totale de 15 000 € pour tous ces biens. Il autorise le maire à faire les démarches nécessaires à cette transaction et à signer les documents s'y rapportant.

Délibération n° 2016-04-13
En date du 5 avril 2016
Portant sur la participation au Fonds d'Aide aux Jeunes

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier du Conseil Général concernant le financement du Fonds d'Aide aux Jeunes. C'est un dispositif de solidarité pour l'insertion de jeunes.

Le Conseil Général demande une participation financière de la commune sur la base de 0,70 € par jeune de 18 à 25 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de participer financièrement au titre de l'année 2016 pour les jeunes recensés sur la commune.

Délibération n° 2016-04-14
Du 5 avril 2016
Portant sur la vente de terrains communaux

Monsieur le Maire informe le conseil que la parcelle cadastrée AL 151 et une partie du chemin rural de la Maison Neuve à Bellevue pourraient être vendues au propriétaire de la parcelle du Champ Cormier cadastrée AL 150.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- accepte de vendre cette partie de chemin et la parcelle AL 151 à Mr TIXIER, propriétaire de la parcelle AL 150, au prix de 0,75 € le m²
- précise que tous les frais (géomètre, enquête publique, notaire,...) sont à la charge de l'acquéreur

Il autorise également le Maire à faire les démarches et signer les documents nécessaires à cette transaction.
